

# «Je crains des magistrats dociles et craintifs»

## EXPRESS

La présidente de l'**Association syndicale des magistrats (ASM)** voudrait rencontrer Koen Geens, le ministre de la Justice. Et remettre à plat les textes de deux lois qui inquiètent les magistrats.

Il s'agit de la **loi de gestion autonome** et de la **loi sur la mobilité** des magistrats. La présidente de l'ASM y voit une tentative de mise sous tutelle du pouvoir judiciaire par le pouvoir exécutif. Et dénonce cette situation de fait.

La présidente de l'Association syndicale des magistrats s'inquiète du manque de séparation entre les pouvoirs judiciaire et exécutif. Et veut remettre les choses à plat avec Koen Geens.

NICOLAS KESZEI

«Le mépris vis-à-vis des magistrats et l'envie d'en découdre sont palpables. C'est notamment le cas quand on pense à la loi de gestion autonome et la loi sur la mobilité des magistrats. (...) Je crains des prochaines générations de magistrats dociles et craintifs». Manuela Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats (ASM), est inquiète. Et ce qu'elle a lu dans l'accord gouvernemental ne la rassure guère. Pour elle, la séparation des pouvoirs est de moins en moins respectée et les deux lois précitées représentent une «entame fondamentale à l'indépendance de la magistrature».

### Mise sous tutelle

Nul doute que les sujets à traiter seront nombreux à l'heure de rencontrer Koen Geens, le ministre de la Justice. Et la «loi du 18 février 2014 relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'organisation judiciaire» devrait clairement figurer au sommet de la pile. «On dit qu'on va approfondir l'indépendance de la Justice et lui confier une gestion autonome. En réalité, c'est le contraire. Par cette

gestion, on recadre la Justice et on en fait une administration gouvernementale à la chinoise», explique la présidente de l'ASM.

L'objectif affiché de cette loi est de réaliser la décentralisation et le transfert de la responsabilité de la gestion des budgets et du personnel du pouvoir judiciaire. Globalement, les chefs de corps seront tenus pour responsables de la réalisation des objectifs fixés par l'exécutif, mais sans décider des moyens alloués.

La nouvelle loi va créer deux nouveaux collèges; un pour le siège et un pour les parquets. Ces collèges seront composés de chefs de corps qui négocieront les budgets pour les juridictions. L'idée est que les collègues concluent avec le ministre un contrat de gestion contenant les objectifs à réaliser et les moyens néces-

saires pour y arriver. Avec, à chaque stade de la procédure, la possibilité pour le ministre de la Justice d'intervenir, en sachant que lui seul détient le monopole des moyens alloués. Et que les collègues ne disposent d'aucun moyen de recours. «Il y a un rapport de force qui s'installe entre les juges et l'exécutif. Le ministre pourra imposer à un collège de prendre une décision contraignante vis-à-vis des cours et tribunaux. Comme tout cela fonctionne avec une enveloppe fermée, les institutions de base vont se retrouver en concurrence, ça va être la course aux chiffres», se désole Manuela Cadelli.

La présidente de l'ASM regrette la création de ces deux collèges. Elle plaide en faveur d'un renforcement du Conseil Supérieur de la Justice (CSJ), un organe mis sur pied au lendemain de la marche blanche pour «en finir avec la politisation et approfondir l'indépendance de la Justice».

Manuela Cadelli est convaincue que les collègues en question feront double emploi avec le CSJ. «Mais je pense qu'en Belgique, on s'emploie à dépiater le CSJ comme du gibier», précise encore celle qui est également juge au tribunal de première instance, à Namur. Avant de s'emporter. La loi de gestion autonome devrait également permettre d'assurer le transfert de certaines matières qui

devraient être gérées de façon autonome. Quelles matières? «La loi ne le dit pas. On ne sait pas quelles sont les matières qui seront gérées de façon indépendante par le judiciaire par rapport à l'exécutif. Cette loi est une mise sous tutelle de la magistrature par l'exécutif alors qu'elle était censée apporter plus d'indépendance. Il s'agit d'un encadrement par les chiffres.»

### En faillite

À l'heure de parler de chiffres, rappelons que pour assurer son fonctionnement, la Justice tourne avec une enveloppe fermée. Et que selon une récente note du SPF Justice, le budget 2014 est épuisé. Tout en précisant que l'intention pour l'année à venir est de raboter le tout de 20%. Donc, passer de 59 à 48 millions d'euros.

«La Justice est en faillite. L'ébranlement de crédit nous guette. A un certain moment, nos fournisseurs ne voudront plus travailler pour nous parce qu'ils ne

sont plus payés», explique Manuela Cadelli qui avance, entre autres, une piste pour retrouver un peu d'air. Celle-ci passe par Belgacom. «Tous nos frais de téléphonie sont payants. Chaque année, Belgacom nous prend 30 millions d'euros pour retracer des appels téléphoniques ou pour mettre des gens sur écoute», explique-t-elle avant de plaider en faveur d'une gratuité de ces services ou, à tout le moins, d'une sérieuse réduction. «Il s'agit d'une décision de courage politique qui serait fondée sur un motif d'intérêt public évident.»

### Mobilité

Mais la présidente de l'ASM a d'autres sujets d'inquiétude dans son champ de vision. C'est notamment le cas de la loi sur la mobilité, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014. L'idée, semble-t-il, était de pallier les manques d'effectifs. Pour Manuela Cadelli, il s'agit d'un «deurre politique. Des absents ne vont pas remplacer des absents. On est en sous-effectifs partout et la loi sur la mobilité n'a rien changé. A quoi va servir cette mobilité? À intimider des juges, c'est tout. Ce sera sans doute davantage un outil discipli-

naire.» Ce que redoute aussi la présidente de l'ASM, c'est que cette loi ne soit utilisée que pour choisir les juges et écarter les magistrats jugés trop indépendants.

«Depuis les affaires Dutroux et Fortis, il y a un antagonisme entre la justice et le monde politique.» Et la présidente voudrait qu'on entre dans une ère plus constructive. «Repartons à

zéro comme un vieux couple obligé de rester ensemble.» Voilà le message pour Koen Geens. Qui appréciera.

«Le mépris vis-à-vis des juges est palpable dans ces deux lois», rappelle la magistrate. Mais, au travers des juges, continue-t-elle, c'est le justiciable qui est méprisé. «C'est lui qui se retrouve dans une salle d'audience avec un plafond qui menace de s'effon-

dre ou sans chauffage. Et ce mépris est dommage pour la démocratie.»

Ce qu'attend le justiciable, conclut Manuela Cadelli, c'est de se trouver face à un juge uniquement motivé par les éléments du dossier et par la loi applicable. Et rien d'autre.

«L'indépendance des magistrats passe par une absence de pression.»